



# Compte -rendu



## Assemblée Générale

Lac des Girardes

Date : 16 décembre 2015

**Participants :** D. DUCLOS, E. LACHISE, P. DUPEYRE, JC. YSACCO, JF. LE FOULGOC, E. SOHIER, N. NANTIER, P. NANTIER, P. PUGET, D. REYNAUD, F. CORDENTE, J. RAYNAL, D. ESCHALIER, L. BALLION, M. REYNAUD, S. RUCKEBUSCH.

**16 participants, 2 pouvoirs.**

M. CARPENTRAS, représentant de la mairie a assisté à l'ouverture de l'assemblée générale.

### 1 – Rapport moral du président

Retour sur les activités de l'année écoulée :

- Nouveau statut du club,
- Nouvelle convention avec la mairie de Lapalud pour l'utilisation du plan d'eau, des locaux et des deux caravelles,
- Agrandissement du parc à bateaux et installation du chalet servant de vestiaire et de rangement de l'accastillage,
- Résiliation de l'affiliation à la FFVoile, prenant effet au 01 janvier 2016,
- Ouverture d'un contrat d'assurance équivalent FFV auprès de la MAIF,
- Création d'un blog, support de la vie du club : <http://ycl84.canalblog.com>,
- Réalisation et amélioration du balisage (bouées, corps morts),

11 bateaux sont actuellement stationnés sur le parc représentant une quarantaine de sorties en équipage, soit une centaine de participants aux sorties collectives du club.



# Compte -rendu



L'école de voile, souhait enrichissant n'a pas vu le jour car l'investissement du club serait trop important en moyens, sans parler des compétences administratives que nous n'avons pas.

Pour 2016, nous souhaitons imposer l'abonnement à la newsletter de notre blog afin que tous les adhérents soient systématiquement informés, chaque fois qu'une information est postée sur le blog.

Conclusion : Les bases du club sont maintenant en place pour partager la passion de la voile. Appel à tous les volontaires passionnés pour augmenter le nombre de nos adhérents.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## 2 – Rapport du trésorier

Trésorerie YCL: Compte courant au 02/01/2015 = 2446.93€  
30/11/2015 = 2436.94€

Compte épargne au 30/11/2015 = 71.36€

Investissement 2015 Parc +Cabane = 3090.17€

Albatros 2014, acompte 2000€ + 13039.98 € (2015)

Budget prévisionnel 2016 :

|                              |       |                       |        |
|------------------------------|-------|-----------------------|--------|
| Charges fournitures bureau = | 100 € | Produit Sub. Mairie = | 210 €  |
| Assurance =                  | 150 € | Cotisation 30€ X 20 = | 600 €  |
| Essence bateau sécu =        | 100 € | Place parc 50€ X 8 =  | 400 €  |
| Entretien moteur =           | 300 € |                       |        |
| Travaux caravelle =          | 500 € |                       |        |
|                              | <hr/> |                       | <hr/>  |
|                              | 1150€ |                       | 1210 € |

**Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité.**



# Compte -rendu



## 3 – Objectifs 2016

- 1) La pérennité du club est recherchée en poursuivant et amplifiant la participation à la ½ journée de sortie collective du club hebdomadaire.
- 2) Le club étudie la possibilité d'ouvrir un deuxième créneau de navigation collective pour permettre aux salariés ou autres actifs de participer.
- 3) La pendaison de crémaillère de notre petit "pied à terre" sera envisagée aux jours meilleurs. La fonction créant l'organe nous retenons comme appellation de notre vestiaire, "*La Cabane*" nom le plus usité par les participants.
- 4) Une sortie en mer par l'intermédiaire du club de Istres pourra être envisagée en fonction du nombre de volontaires.

## 4 – Cotisation 2016

La séparation du club avec Voile ASGEP a pour conséquence attendue, la réduction de nos recettes, le bureau propose donc une augmentation de la cotisation et la soumet au vote :

**Cotisation annuelle = 30 €**

**Passeport Voile régionalisé = 12 €**

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

### Le montant de la nouvelle cotisation est adopté à la majorité.

Pour les propriétaires, une participation est demandée pour le stationnement de leur unité, le montant est fixé à 50 € à l'année.

Le coût du stationnement est soumis au vote, et approuvé à l'unanimité.

Pour l'année 2017, la possibilité de pénalités est évoquée par le Bureau pour les propriétaires qui ne participent à aucune activité du club.

Par activités, nous entendons bien sûr, la pratique de la voile le jour de sortie collective mais aussi la participation aux aménagements du parc à bateau, à l'entretien de la cabane ou à d'autres ateliers divers centrés sur la navigation.

Affaire à suivre ...



# Compte -rendu



## 5 – Questions diverses

1) **Le devenir des albatros** : Comme l'a toujours affirmé le Bureau, les Albatros sont à disposition de ceux qui le désirent tout en restant dans le cadre du règlement intérieur.

Notre club de voile n'étant pas un organisme privé, où il suffit de venir pour consommer, il est demandé aux volontaires de participer aux gréements de ces dériveurs et ensuite, lors d'une journée de sortie collective, le club s'assurera que les utilisateurs potentiels ont toutes les compétences nécessaires pour piloter ces dériveurs rapides et sportifs.

Dans ces conditions, l'utilisation des Albatros devrait permettre de faire progresser les plus téméraires.

Au sujet de l'annonce dans le *Bon coin*, conformément aux décisions du dernier C.A. ci-dessous :

*Le président avance la proposition suivante : Plus de 6 mois se sont écoulés sans qu'aucun adhérent ne témoigne de son intérêt pour la pratique régulière de ces deux unités. La vente des deux Albatros pourrait être une possibilité.*

*Le C.A. juge qu'il est encore trop tôt pour statuer, sur cette vente. Il est décidé d'attendre l'année prochaine pour prendre une décision.*

Nous arrivons à grand pas à l'année prochaine et jusqu'à ce jour personne ne s'est suffisamment motivé pour gréer et mettre à l'eau ces albatros. De plus, la Mairie nous a demandé de faire de la place pour laisser aux engins municipaux l'aire de garage.

Afin d'appréhender l'état du marché, une première annonce a été passée pour mesurer le potentiel de vente.

Conformément aux statuts du club, la décision de vente sera votée en Conseil d'administration.



# Compte -rendu



## 2) Activité périscolaire

L'école de voile étant trop difficile à créer, la question des activités péri-scolaire a été abordée par un de nos adhérents.

Le club est disposé à mettre ses installations à disposition mais la responsabilité et l'encadrement sont du ressort de la Mairie.

Dans l'hypothèse où ne serions contactés, le club étudiera la faisabilité d'un tel projet.

**Le Président**

D. REYNAUD